



2015 > 2018

SCHÉMA ÉDUCATION JEUNESSE





ÉDITORIAL

Hervé Saulignac
président du Département de l'Ardèche
vice-président du Conseil régional Rhône-Alpes

Bernard Gonzalez
préfet de l'Ardèche 3

INTRODUCTION 5

Le cadre dans lequel s'inscrit le schéma éducation jeunesse 6

La méthodologie employée 7

DIAGNOSTIC 9

Qui sont les jeunes en Ardèche ? 10
Photographie socio-démographique

Les enseignements du Forum ouvert Jeunesse 2013 16
Le recensement de l'action départementale
L'articulation du schéma avec les réflexions et démarches en cours
L'inspiration venue d'ailleurs

LES ORIENTATIONS ET LES ACTIONS 19

La co-construction partenariale et territoriale 20

Améliorer l'accueil, l'information, l'orientation de tous les jeunes 23

Les jeunes vulnérables, précaires accompagnés dans la durée. 29

ANNEXES 35

Glossaire 36

Remerciements 38



Le Département de l'Ardèche s'est mobilisé en 2014, services et élus confondus, pour définir sa politique en matière d'éducation et de jeunesse et l'ancrer au cœur de notre territoire.

Ce schéma départemental "éducation - jeunesse" vise à répondre aux besoins et aux attentes des jeunes Ardéchois-e-s. Il exprime une ambition partagée : donner une juste place à ces jeunes qui vont écrire les prochains chapitres de notre histoire. Sa construction a été éclairée par un diagnostic qui nous a révélé qu'une part de la jeunesse ne sait plus où aller puiser les ressources nécessaires à son cheminement vers l'autonomie.

Notre politique impulse une **méthodologie ambitieuse : la co-construction partenariale**. Les différents acteurs (institutions, intercommunalités, association) aux missions articulées et coordonnées auront ainsi les moyens mutualisés, d'apporter des réponses plus pertinentes et adaptées aux questions que posent les jeunes.

Notre politique définit deux axes prioritaires:

Améliorer l'accueil, l'information, l'orientation de TOUS les jeunes nous semble indispensable. Il s'agira de partager l'information, d'abord entre professionnels, puis avec les jeunes et leur entourage. L'accès à l'information est un droit, il est de notre devoir collectif de la rendre lisible, visible, claire.

Accompagner dans la durée les plus vulnérables pour ne pas laisser un-e seul-e jeune Ardéchois-e « au bord de la route ». L'Ardèche a été sélectionnée par l'Etat pour expérimenter le dispositif "Garantie jeunes" qui, en octroyant une allocation aux 18-25 ans sous condition de suivi d'un parcours d'accès à l'emploi et à la formation, leur permettra de s'insérer pleinement dans la société.

Au lieu de considérer les jeunes comme une tranche d'âge à protéger – ou, pire, dont il faudrait se protéger –, reconsidérons-les comme le cœur le plus créatif de la société. Accompagnons-les vers l'autonomie en sécurisant et apaisant leur parcours.

Ce schéma départemental vise l'égal d'accès aux droits de tous les jeunes comme condition première de leur citoyenneté. Il permettra ainsi de donner aux jeunes Ardéchois-e-s les clefs de leur épanouissement et de leur émancipation, fondement d'un vivre ensemble reinventé.

Nous mettrons tout en œuvre pour développer l'esprit d'initiative et d'entrepreneuriat, tout autant que la solidarité, le partage, la participation et la créativité.

Ancrer la politique éducation-jeunesse au cœur de notre territoire

Hervé Saulignac
président du Département de l'Ardèche
vice-président du Conseil régional Rhône-Alpes

Bernard Gonzalez
préfet de l'Ardèche



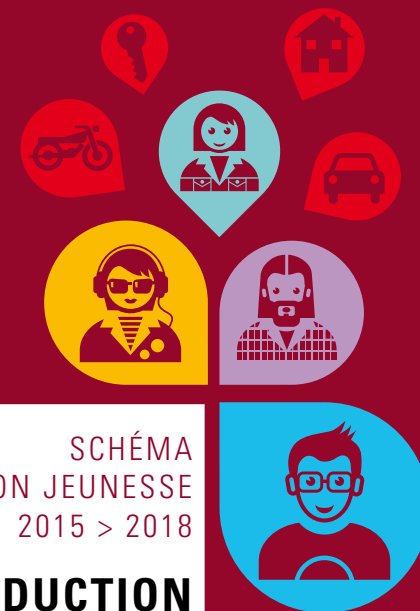


SCHÉMA
ÉDUCATION JEUNESSE
2015 > 2018

INTRODUCTION

Le cadre dans lequel s'inscrit
le schéma éducation jeunesse

La méthodologie employée :
une double instance,
politique et technique



Le sociologue Jean Viard dit de la jeunesse qu'elle est « la période de vie des explorations (...) Et c'est désormais à près de 30 ans qu'interviennent les stabilités affective et professionnelle. Ces jeunes adultes expérimentent le monde et leur monde. Un monde dur pour les plus défavorisés (...), structurellement discontinu et mobile, et que bouleverse la montée en puissance d'une population senior (...).

Le paradoxe est donc qu'au même moment le cœur le plus créatif de la société est celui qui est le plus en souffrance. Il est donc l'heure de réinventer l'espace de la démocratie, de la vie publique et associative pour permettre à tout le monde, et notamment aux jeunes (...) d'y être acteurs.

Mais jamais le monde n'a évolué aussi vite, n'a été aussi lié par internet ou au problème écologique. Le changement d'échelles et de vitesse qui est devant nous est une chance à saisir pour la jeunesse. Une chance immense. Notre rôle est de le leur dire et d'ouvrir des portes. (...)

Dire et ouvrir les portes pour que cette génération qui se sent parfois perdue, voire sacrifiée, qui croit qu'elle n'a pas d'avenir, retrouve la confiance en elle pour se projeter dans un monde où elle a une juste et vraie place. Il ne s'agit pas de nier la réalité, mais bien de l'accepter, complexe, avec autant de raisons de désenchanter que d'espérer. Il s'agit d'identifier et de reconnaître les difficultés, tout en cherchant les moyens de les dépasser, en envisageant, ensemble, des réponses et alternatives afin d'aider cette jeunesse se projeter dans un monde ouvert à d'autres possibles ».

Extraits des propos de Jean Viard recueillis par Denis Lafay (Acteurs de l'économie) - « Faisons Ville ensemble » 22/04/2013

Le cadre dans lequel s'inscrit le Schéma éducation jeunesse

Ce document d'orientation et de planification de la mise en œuvre de la politique départementale en matière de jeunesse et d'éducation se veut cohérent, économe et satisfaisant en termes techniques, humains et sociaux.

Ses objectifs structurants sont une déclinaison « éducation-jeunesse » de ceux inscrits dans les Schémas sociaux et le Schéma départemental enseignements, pratiques et éducation artistiques.

■ Le Schéma général d'action sociale et notamment :

- orientation 3 – des pratiques sociales renouvelées :
 - action 8 – prendre en compte les droits culturels dans la pratique sociale.
- orientation 7 – une place pour chaque jeune dans la société et ses actions :
 - action 21 – sécuriser le parcours des jeunes en situation de grande précarité ;
 - action 22 – relever les enjeux éducatifs et de santé publique ;
 - action 23 – développer les conditions de la citoyenneté ;

■ Le Plan mobilité 2013-2020 : actions 3 à 9

- action 3 – une mobilité pour tous : des transports à la demande pour les PMR ;
- action 4 – une charte pour la prise en charge des PMR dans les transports publics ;
- action 5 – un permis pour l'emploi ;
- action 6 – un dispositif alternatif : le transport de proximité ;
- action 7 – un soutien aux initiatives mobilité en faveur des personnes en situation de précarité ;
- action 8 – une prise en compte des freins à la mobilité ;
- action 9 – un mode d'emploi des transports publics du département.

■ Le Schéma « autonomie » pour ses orientations liées au handicap

■ Le Schéma « enfance santé famille » et notamment :

- orientation 3 – Diversification des modes de prévention et de protection de l'enfance en danger :
 - action 10 – Adapter l'offre de prévention spécialisée ;
 - action 11 – renforcer l'offre d'accueil, d'accompagnement des mineurs en grandes difficultés.

■ Le Schéma « insertion », formalisé dans le cadre du Plan départemental d'insertion

■ Le Schéma départemental des enseignements, des pratiques et de l'éducation artistiques, notamment :

- objectif 1 - renforcer l'accessibilité sociale aux pratiques et aux enseignements artistiques ;
- objectif 2 – développer des parcours d'éducation artistique par territoire.



La méthodologie adoptée : une double instance, politique et technique

Le périmètre

Celui initialement retenu pour la mission engagée en mars 2014 était particulièrement large – 0 à 25 ans –. C'est pourquoi il a été découpé en deux tranches d'âge faisant l'objet d'un traitement différencié.

Le Département de l'Ardèche a choisi de consacrer son Schéma départemental éducation jeunesse à la tranche d'âge des 16-25 ans, afin de structurer davantage sa politique en direction de ces bénéficiaires, qu'il s'agisse de ses compétences obligatoires ou facultatives. C'est donc une démarche volontariste dans laquelle le Département s'est engagé.

Les actions concernant les 0-15 ans feront en 2015 l'objet d'un travail de communication et de valorisation de la politique départementale volontariste menée. Sa présentation dissociera l'action du Département en matière de soutien et de coordination aux territoires de l'offre départementale de services proposée directement aux 0-15 ans et à leurs familles.

Un comité de pilotage

Composé des 9 vice-présidences et délégations concernées, il a permis de définir avec les élus compétents une politique départementale « jeunesse-éducation » intersectorielle en prenant en compte les différentes problématiques concernant les jeunes : citoyenneté, enseignement, formation, santé, addictions, mobilité, accessibilité/handicap, exclusions/insertion, logement, sport et culture.

Trois comités de pilotage se sont tenus.

Le 1^{er} comité de pilotage, le 26 mai 2014, a permis de présenter le diagnostic finalisé, l'analyse comparée des politiques éducation-jeunesse d'autres départements et de déterminer les trois enjeux et objectifs prioritaires :

- l'accueil, l'information, l'orientation de TOUS les jeunes à améliorer ;
- une véritable politique d'accompagnement, dans la durée, des jeunes vulnérables, précaires ;
- la concertation partenariale et territoriale pour mettre en œuvre la politique départementale éducation-jeunesse, intégrée dans le schéma lui-même.

Le 2^e comité de pilotage, le 10 juillet 2014, a défini le degré d'ambition souhaité pour chacun des trois axes prioritaires. Le scénario « ambitieux » a été validé comme objectif à atteindre, d'ici 2018, des étapes intermédiaires pouvant s'avérer nécessaires.

Le 3^e comité de pilotage réuni le 15 octobre 2014 a arrêté les programmes d'actions envisagés, validé l'estimation budgétaire et la planification pluriannuelle.

Un comité technique

Composé d'une équipe interdisciplinaire, il s'est réuni avant chaque comité de pilotage pour préparer en transversalité les éléments soumis aux élus.





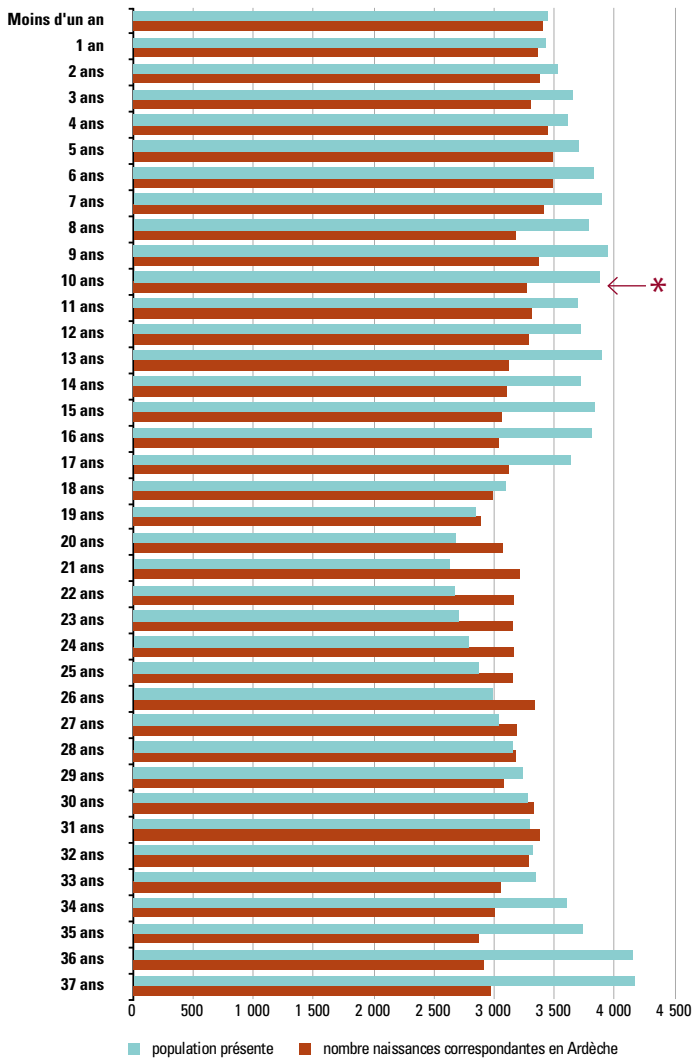
SCHÉMA
ÉDUCATION JEUNESSE
2015 > 2018

DIAGNOSTIC

Qui sont les jeunes en Ardèche ?
Photographie socio-démographique
Les enseignements du forum ouvert
« jeunesse » 2013

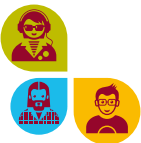
Qui sont les jeunes en Ardèche ?

L'Ardèche est un département âgé et sa population vieillit. Pourtant, les jeunes sont de plus en plus nombreux dans le département. Cette évolution est ancienne, lente et néanmoins très relative. 23 % de la population ardéchoise a aujourd'hui moins de 20 ans. Ils étaient 31 % en 1968 et pourraient n'être plus que 21 % en 2040. La faible proportion de jeunes et l'importance des plus de 60 ans produisent un indice de jeunesse ¹ de 83,4 % seulement (contre 115 % en Rhône-Alpes et 108,5 % en France métropolitaine). Pourtant, depuis 1995, le nombre croissant de naissances et d'enfants arrivant en Ardèche participe à l'augmentation globale de la population.



■ **Comparaison des effectifs présents en Ardèche par tranche d'âge et du nombre de naissances domiciliées pour les années correspondantes.** Elle fait apparaître un solde positif de migration des jeunes (davantage d'arrivées que de départs). *Données 2010*

* Éléments de lecture : 3 874 enfants de 10 ans habitent en Ardèche ; 3 272 naissances correspondantes (en 2000)



■ Poids démographique

En 2014, le Département de l'Ardèche compte 94 491 moins de 25 ans, soit 29,4 % de la population départementale, un poids moindre qu'en Rhône-Alpes (34,2 %) et en France (31,7 %). Ils étaient 81 600 en 2000. En 2011, les mineurs représentaient 21,2 % et les 18-25 ans 6,1 % des Ardéchois.

2 % des enfants et jeunes sont immigrés (nés étrangers à l'étranger). 3,5 % sont de nationalité étrangère (dont certains nés en France). L'adoption concerne 15 à 20 enfants chaque année.

Les 30 519 Ardéchois de 16 à 25 ans représentent 9,52 % de la population, un taux bien moindre que la moyenne régionale de 12,5 %. Cette classe d'âge est inégalement répartie sur le territoire ; dans 12 des 33 cantons actuels, la proportion de jeunes est inférieure à 8 %. Le taux de natalité en Ardèche (10,5 naissances pour mille habitants) est aussi le plus bas de Rhône-Alpes, dont la moyenne est de 13 ‰ habitants.

Les flux et reflux de population

Entre 18 et 24 ans, 10 500 jeunes quittent le département. C'est près de 30 % d'une tranche d'âge, les jeunes femmes étant plus nombreuses, qui partent poursuivre leurs études ou occuper un premier emploi. Mais ce creux dans la courbe démographique est atténué par les nombreux enfants arrivés sur le territoire, le solde positif avant 18 ans approchant 8 000 individus. On constate également qu'à partir de 35 ans, nombreux sont ceux qui arrivent en Ardèche, dont une part de ceux partis plus jeunes, qui « reviennent au pays » pour s'y installer en couple puis construire une famille.

Les jeunes qui restent sont en général moins diplômés et moins autonomes, c'est-à-dire ayant un travail et un logement, que ceux qui partent (38 % contre 43 %). ² Moins diplômés car poursuivre des études exige de quitter le territoire, l'Ardèche ne disposant d'aucune formation universitaire sur son territoire ³. Moins autonomes, car leur entrée dans la vie active est plus difficile. Leur situation est hétérogène, tant du point de vue de l'activité que du mode de vie. Ceux qui occupent un emploi sont dans des situations plus précaires que le reste de la population.

¹ part des 0-19 ans sur les 60 ans et plus
² D'après les dénombrements de l'INSEE 2003-2008, l'Ardèche a perdu chaque année 480 jeunes de 20 à 24 ans : 1 080 sont partis, 600 sont arrivés.
³ à l'exception du Pradel à Villeneuve de Berg et de Lussas (Masters documentaire – création et production) dépendant de l'université de Grenoble

■ Les ressources

Les ménages ardéchois disposent de revenus modestes. Le taux de pauvreté atteint 14,8 % en 2011 pour une moyenne nationale à 14,3 %. 47 000 personnes, au sein de 18 200 ménages, sont considérées comme « pauvres » ⁴, au regard de leurs revenus.

Le quart des enfants dans une famille pauvre

En Ardèche, 25 % des moins de 18 ans vivent dans des familles disposant de minima sociaux (RSA, AAH), dont près de la moitié sont monoparentales. En 2010, 20 % des moins de 18 ans vivent en famille monoparentale. Ils sont 10 % parmi les moins de 3 ans et jusqu'à 31 % des 18 à 24 ans. Plus de 500 enfants sont placés en établissement ou famille d'accueil dans le cadre des mesures de protection. Entre 2009 et 2011, le nombre d'enfants pauvres s'est accru de 9 %. 8,2 % des enfants vivent dans une famille où aucun adulte n'a d'emploi.

La précarité financière des jeunes

En ce qui concerne les ménages de jeunes définis comme autonomes (un emploi + un logement), leurs revenus moyens annuels (14 404 € - Filocom 2011) les classent, avec ceux de la Loire, au bas de l'échelle régionale. Indicateur de cette grande précarité, 47 % du Fonds d'aide aux jeunes de l'Ardèche sont destinés à une aide alimentaire.

Le RSA est perçu par 8 557 allocataires ardéchois de tous âges. Au 30 juin 2014, on compte seulement 29 bénéficiaires du RSA jeunes (les critères d'attribution impliquant qu'ils aient eu 2 ans d'activité les 3 années précédentes). Mais ce sont 430 bénéficiaires de moins de 25 ans, chargés de famille, qui vivent avec le RSA : 283 au RSA socle, 91 au RSA activité, 56 au RSA socle et activité. Dans le département, il semble que le non-recours aux droits soit très fréquent.

L'Ardèche détient le 3^e plus fort taux de pauvreté monétaire des 0-19 ans de la région (21 %), derrière la Drôme (22,2 %) et la Loire (21,2 %), au-dessus de la moyenne régionale (17,7 %).

■ Scolarité et formation des jeunes

L'accueil en crèche et la scolarisation précoce dominant

4 300 enfants sont inscrits en établissement d'accueil collectif, crèche notamment. 2 800 soit environ le tiers des enfants de moins de 3 ans est gardé par une assistante maternelle. C'est encore le cas pour 1 700 des 3 à 6 ans. Le taux de scolarisation à 2 ans est très élevé en Ardèche, classée dans les 14 premiers départements français.

Les écoles d'Ardèche scolarisent 12 000 enfants en maternelle, 19 300 en primaire en 2013/14. Les collégiens sont 16 200 et les lycéens 10 000, dont 3 500 en cycle professionnel.

Absentéisme et décrochage scolaires

L'absentéisme des moins de 16 ans concernait 192 jeunes collégiens ou lycéens en 2013-14. Ils se situent essentiellement dans l'enseignement public (185) et parmi les garçons (114 pour 78 filles). Cet absentéisme touche 3,9 ‰ des collégiens et 0,8 ‰ des lycéens.

Les décrocheurs sont les élèves de 16 à 25 ans qui quittent le système de formation initiale sans avoir obtenu de diplôme professionnel ni le baccalauréat. En France, ils sont estimés à 140 000 en moyenne chaque année et 12,6 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans quittent l'école sans d'avoir obtenu un diplôme (données 2010). La France accuse un retard sur ce point en ne réussissant pas à atteindre l'objectif défini en mars 2000 par l'Union européenne : 10 %.

En Ardèche, 214 « décrocheurs scolaires » ont été repérés par les plates-formes en 2013-2014. La proportion de solutions trouvées s'améliore : 60,3 % en 2013-14 contre 37,4 % en 2012-13. La part des jeunes non diplômés accueillis dans les Missions locales ou PAIO est de 3,3 % en Ardèche pour une moyenne nationale métropolitaine de 2,9 %.

A 16 ans, 35 % des jeunes sont en formation professionnelle

Le contrat d'apprentissage, qui apporte aux jeunes une expérience professionnelle, augmentant ainsi leurs chances d'accéder à l'emploi, se développe. 1 054 jeunes en bénéficient, dans les 13 CFA (centres de formation des apprentis) du département. Il ne concerne plus seulement les filières professionnelles courtes, mais, pour un tiers des apprentis, des formations d'enseignement supérieur y compris des diplômes d'ingénieurs.

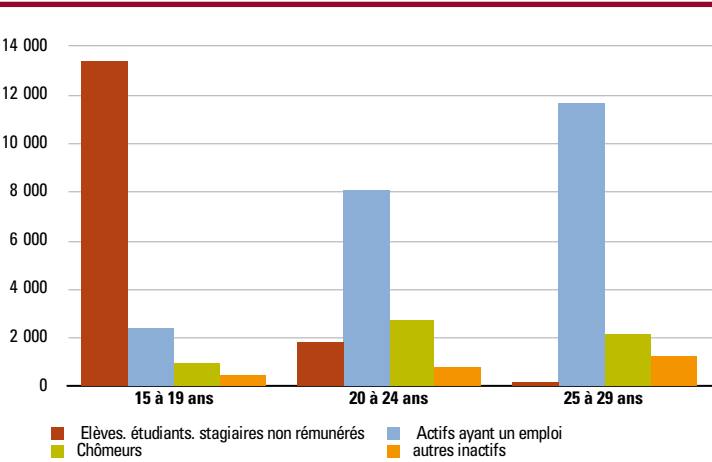
⁴ Le seuil de pauvreté est défini par des revenus inférieurs ou égaux à 60% des revenus médians. Il était de 977 € en 2011 pour une personne seule, de 1 270 € pour une famille monoparentale avec un enfant, de 2 052 € pour un couple avec 2 enfants mineurs.



4 000 jeunes suivent une formation en Ardèche. Ce sont respectivement 51,8 % et 47,3 % de filles. Mais les filières de formation sont restreintes sur place. L'exigence de partir pour poursuivre les études de son choix limite les ambitions de nombre de jeunes dans leur orientation, quand elle ne les oblige pas à faire des choix par défaut. Par ailleurs, 3 600 jeunes de 18 à 24 ans domiciliés en Ardèche étudient hors du département.

Des difficultés à valoriser les diplômes

La situation des jeunes qui travaillent tout en poursuivant leurs études est encore plus précaire. L'obtention d'un diplôme reste un facteur déterminant pour accéder à l'emploi. 14 % des jeunes Rhônalpins non scolarisés sont sans diplôme. Trois fois plus souvent au chômage, ils restent plus fréquemment inactifs. Seul un quart d'entre eux travaille, principalement en tant qu'ouvriers (pour 60 %) ou employés (28 %). Un niveau d'étude élevé conditionne l'accès à des postes plus qualifiés, de profession intermédiaire ou de cadre. Les jeunes Rhônalpins sont plus diplômés qu'auparavant. Ainsi, la part des 25-29 ans titulaires d'un diplôme équivalent ou supérieur au baccalauréat passe de 54 % en 1999 à 68 % en 2006. Mais beaucoup d'entre eux éprouvent de grandes difficultés à valoriser leur diplôme sur le marché du travail et occupent un emploi sans rapport avec le niveau de qualification obtenu. Les jeunes titulaires d'un diplôme universitaire de deuxième ou troisième cycle sont trois fois plus nombreux à occuper des postes d'employés qu'en 1999.



Type d'activités selon l'âge

La difficile conquête de l'autonomie

L'autonomie est définie par l'accès à un emploi et à un logement autonome. 1 300 jeunes Ardéchois sont dans ce cas entre 15 et 19 ans. Avant 20 ans, 70 à 80 jeunes sont déjà en charge d'une famille, pour le tiers d'entre eux, ce sont des parents isolés. Selon une étude conduite en Rhône-Alpes, à 24 ans, ils ne sont que 45 % des jeunes à avoir atteint cette autonomie, donc 55 % qui demeurent dépendants. 8 % des moins de 24 ans sortis du système scolaire ne sont pas autonomes, cette proportion atteint 27 % pour les enfants de familles monoparentales. L'autonomie par l'emploi est plus précoce chez les hommes, celle par le logement l'est davantage chez les femmes, qui cohabitent avec des hommes en moyenne plus âgés qu'elles. Quant aux « jeunes non insérés », ce sont, d'après l'INSEE, les 18 à 25 ans qui ne sont ni étudiant, ni employé, ni stagiaire. Rapporté à l'ensemble de la classe d'âge concernée, ce taux est de 23,6 % en Ardèche, classé 63^e département ; il est de 19,9 % en France métropolitaine.

L'emploi

L'emploi plus rare, le chômage plus élevé

La situation de l'emploi en Ardèche est difficile, plus difficile qu'aux niveaux régional et national. Début 2014, selon Pôle Emploi, le taux de chômage ardéchois se situe à 11,3 %, alors qu'il est de 9,1 % en moyenne régionale et de 10,5 % en moyenne nationale. Les « demandes d'emploi en fin de mois » (catégories A, B, C) concernent 2 280 jeunes hommes et 2 117 jeunes femmes de moins de 25 ans. Le taux de chômage des jeunes flirte aujourd'hui avec les 25 %. Les jeunes au chômage sont relativement plus nombreux en Ardèche, comme dans le sud de la Drôme ou dans les agglomérations de Lyon et Saint-Étienne, où le chômage est globalement plus élevé que dans le reste de la région Rhône-Alpes.



En 2010, plus des trois quarts des jeunes avaient un emploi dans les 5 mois suivant leur sortie de formation. Les taux de chômage de jeunes 3 ans après la sortie d'étude sont de 40 % en l'absence de diplôme, de 24 % avec un BEP ou CAP, de 15 % avec un bac, et de 9 % pour les diplômés de l'enseignement supérieur. Proportionnellement plus nombreux à rechercher un emploi que leurs aînés, la recherche des jeunes Ardéchois est dans l'ensemble de plus courte durée. Parmi les jeunes sans travail, les trois quarts recherchent un emploi depuis moins d'un an (contre 60 % pour l'ensemble de la population régionale). Les jeunes ayant un emploi sont généralement salariés, plus souvent ouvriers ou employés, et moins souvent cadres ou professions intermédiaires que les personnes plus âgées. Avec des conditions d'emploi moins stables que celles de leurs aînés, les jeunes sont davantage touchés par la précarité. En Ardèche, faute de formation supérieure *in situ*, 3 386 jeunes travaillent avant 20 ans, soit 22,3 % pour une moyenne métropolitaine à 19,1 %. Le chômage touche près du tiers d'entre eux (30,7 % pour 32,8 % en métropole). Ce taux d'activité augmente naturellement avec l'âge mais n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire départemental. Ils sont 80,7 % entre 25 et 29 ans, contre 68 % en métropole, soit 8 000 jeunes, dont 6 300 travaillent à temps complet et 4 100 en CDI. Les autres contrats relèvent notamment des CDD, des contrats d'apprentissage, du travail indépendant (près de 400), des contrats aidés ou stages rémunérés. Si leur taux d'activité est important, le chômage est le plus fort à cette classe d'âge : 26,6 % (25 % en métropole).

Les jeunes femmes, moins actives et plus précaires

Les jeunes femmes travaillent plus rarement que les hommes : leur taux d'activité est 5 points plus faible entre 15 et 30 ans. Elles poursuivent plus longtemps que les hommes leurs études ou restent davantage au foyer. Aux différents âges, le taux de chômage des actives est identique à celui des hommes. Mais, le taux d'emploi des femmes de 20 à 24 ans en CDI est seulement de 44 % (75 % pour les hommes) et d'emploi à temps complet de 64 % (89 % pour les hommes).

L'embellie de l'emploi saisonnier et de l'emploi associatif

L'emploi saisonnier, dans les secteurs de l'agroalimentaire et du tourisme, est une opportunité bien présente en Ardèche. Cette solution n'est qu'un palliatif sans pérennité. Ainsi, la maison de la saisonnalité, en Ardèche méridionale, a vu son offre réduite de 1 046 postes en 2012 à 507 en 2103, avant la reprise durant la saison 2014. Quant à l'emploi associatif, il est plus important en Ardèche, vraisemblablement grâce à la vitalité de l'économie sociale et solidaire. Ainsi, la part de l'emploi associatif en ETP (équivalent temps plein) sur l'emploi total et de 14,3 % en Ardèche, contre 9,5 % en Rhône-Alpes.

Le logement

La difficulté à se loger en Ardèche est modérée. Si le parc locatif et notamment social est limité, les loyers privés sont relativement modestes, sauf en moyenne vallée du Rhône. Malgré ce contexte, l'accès à un logement autonome est difficile.

Avant 25 ans, les jeunes habitent souvent chez leurs parents

La précarité des emplois ne favorise pas l'installation autonome. Plus d'un jeune Rhônalpin sur deux, qui travaille, habite chez ses parents. C'est le cas de 52 % des titulaires de CDI et de 64 % des titulaires de contrat de travail précaire. Cette situation demeure majoritaire entre 20 et 24 ans, les filles déclarant plus fréquemment vivre en couple. Les jeunes sont néanmoins plus autonomes qu'en 1999 de ce point de vue. Si la quasi-totalité des 15 à 19 ans continue à vivre en famille (92 % d'entre eux soit 11 650 jeunes), moins d'un sur deux habite chez ses parents entre 20 et 24 ans (48,9 %, soit 6 500), et la colocation, qui concerne 9 % des jeunes, se développe. Cela représente respectivement 83 % et 71 % de chaque classe d'âge. La situation nationale est bien différente, avec seulement et respectivement 65 % et 33 % de jeunes « cohabitant » avec leurs familles aux mêmes tranches d'âges. 130 habitent en Foyers de Jeunes Travailleurs.

Le mode de vie et la situation familiale des jeunes ont évolué

La poursuite d'étude ne reporte presque plus l'installation en couple. Un peu plus d'un jeune sur quatre vit en couple, sans enfant le plus souvent. La naissance du premier enfant est plus tardive qu'auparavant. Entre 20 et 24 ans, lorsqu'ils s'installent, les jeunes Ardéchois sont pour 59 % d'entre eux en couple ou avec des enfants. Au niveau national, ils sont à 47 % dans cette situation. Les jeunes ménages rhônalpins sont davantage logés en HLM que les populations plus âgées (19 % contre 16 %) Les jeunes habitent davantage en HLM lorsqu'ils sont en couple avec enfants (26 %) ou quand ils vivent dans une famille monoparentale (35 %). L'accession des jeunes à la propriété du logement, favorisée par des mesures comme le prêt à taux zéro, est plus importante qu'auparavant. Parmi ceux qui vivent seul ou en couple, 20 % sont propriétaires ou accédants, contre 17 % en 1999.



La mobilité

La faiblesse des ressources financières prive la plupart des jeunes de moyens de transport autonome, alors que les déplacements sont indispensables pour celui ou celle qui veut se former, s’informer, travailler, jouer dans une équipe sportive ou un ensemble musical, se soigner ou se détendre. En effet, toutes les infrastructures nécessaires à une vie riche et épanouie ne sont pas réunies dans chacune des 339 communes ardéchoises. Hormis en proximité du Rhône, où la circulation est plus aisée, la géographie rurale et accidentée de l’Ardèche, notamment dans la large zone du Piémont ardéchois -entre Cévennes et hauts plateaux- et de la montagne ardéchoise, rend difficiles et longs la plupart des déplacements. Les moyens de transports collectifs sont limités et leurs horaires contraignants. Plus aucun train de voyageurs ne circule sur les lignes SNCF de l’Ardèche. Le réseau départemental de cars « Le sept » est largement mobilisé par les moins de 26 ans, qui représente 74 % des formules d’abonnements et tickets. Entre le tiers et la moitié des jeunes accueillis par les Missions locales n’ont pas le permis de conduire. L’aide au permis de conduire, proposée depuis 2014 par le Conseil général de l’Ardèche, devrait permettre de soutenir annuellement 400 jeunes âgés de moins de 25 ans, afin de financer leur permis de conduire. (cf. page 33)

Santé, handicap, addictions

Les jeunes bénéficiaires de la CMU-C représentent environ 6 % du public des trois Missions locales de l’Ardèche. Entre 2012 et 2013, celles-ci constatent une augmentation de 72 % de jeunes sans aucune couverture santé ; c’est l’évolution la plus défavorable de la région.

Surmortalité des 15-24 ans : 6 décès sur 10 par accident ou suicide

Depuis 2005, 17 jeunes de 15 à 24 ans meurent chaque année en Ardèche. Si la mortalité de la jeunesse est globalement en recul depuis 20 ans, elle reste plus élevée qu’aux niveaux régional et national. Ainsi, le taux de mortalité des Ardéchois est de 84 ‰ (contre 61 ‰ en Rhône-Alpes et 63 ‰ en France) ; celui des Ardéchoises est de 26 ‰ (contre 22 ‰). Les morts violentes représentent six décès sur dix. Les accidents de la vie courante constituent la première cause de décès, suivie par les accidents de la circulation et des suicides. Ces derniers, qui concernent les garçons pour les trois quarts, sont également sur-représentés en Ardèche (16 décès pour 100 000 contre 9 en région et 11 en France).

Mal-être : une montée en charge des problématiques psychiques

Quant aux tentatives de suicides, qui font l’objet de 102 hospitalisations par an en moyenne, elles concernent à 70 % des jeunes femmes. Plus importantes en Ardèche qu’au niveau régional, ces tentatives de suicides sont néanmoins sous-estimées, sachant que les TS qui ne font pas l’objet d’une hospitalisation ne sont pas comptabilisées. En 2010, les troubles mentaux représentaient le premier motif d’affection de longue durée chez les moins de 15 ans. La prise en charge et les soins concernant la santé mentale sont problématiques. En effet, la faible présence de services publics de (pédo)psychiatrie et de psychologues, psychiatres, psychothérapeutes libéraux, compromet le diagnostic précoce. Les troubles mentaux et du comportement représentent 3,4 % des causes de décès précoces, et davantage chez les femmes, alors que la moyenne régionale se situe à 2,7 %.

Addictions : surconsommation de cannabis

Selon l’Observatoire régional de la santé qui a enquêté en 2012, près de 45 % des Ardéchois de 17 ans ont déjà consommé du cannabis, taux situé dans la moyenne nationale. 11 % des jeunes adultes en consomment régulièrement (au moins 10 fois par mois) ce qui est significativement supérieur à ce qui est déclaré en Rhône-Alpes et en France (7 %). Trois jeunes sur 10 fument quotidiennement du tabac, ce qui génère une surmortalité. Un jeune sur 4 consomme de manière répétée et sévère de l’alcool. Si les décès liés à l’alcool sont peu fréquents, les hospitalisations pour pathologies liées à l’alcool concernent largement les jeunes hommes.

Grossesses précoces et IVG

Environ 16 mineures accouchent chaque année, soit 5 ‰ par an, pour une moyenne régionale de 4 ‰. Quant aux interruptions volontaires de grossesse, elles concernent plus de 200 jeunes de moins de 24 ans, et près de 50 mineures par an. Le taux se situe à 22,8 ‰ pour une moyenne régionale de 21,2 ‰ (classe des 18-24 ans).

Handicap : forte augmentation des mineurs scolarisés en milieu ordinaire

Plus de 1 500 mineurs sont en situation de handicap (soit 2,2 % de la population). 1 158 sont scolarisés en milieu ordinaire avec auxiliaire de vie ou en classe d’intégration ou inclusion, et près de 400 en enseignement adapté. La scolarisation en milieu ordinaire est en très forte augmentation depuis 3 ans.

Sports, culture, loisirs

Sports

Le département est l’un des mieux dotés de la région en matière d’équipements sportifs, derrière l’Ain et ex-æquo avec la Savoie. Néanmoins, il s’agit de petits équipements, peu structurants. Le déficit en matière de piscines (moins de 10 piscines couvertes) et de pistes d’athlétisme est réel. C’est en Ardèche que l’on compte le plus fort taux de licences sportives pour 100 habitants (31,8 %, la moyenne régionale étant à 26,4 %).

Culture

La politique culturelle départementale s’appuie sur des pôles culturels structurants, développant l’itinérance et le travail en réseau. Ils interviennent notamment dans les domaines du spectacle vivant, des enseignements et pratiques artistiques, de la lecture publique. En maillant l’ensemble du territoire, ils facilitent l’accès au plus grand nombre. 4,4 % des moins de 18 ans fréquentent les écoles de musique, un taux au-dessus de la moyenne nationale.

Loisirs

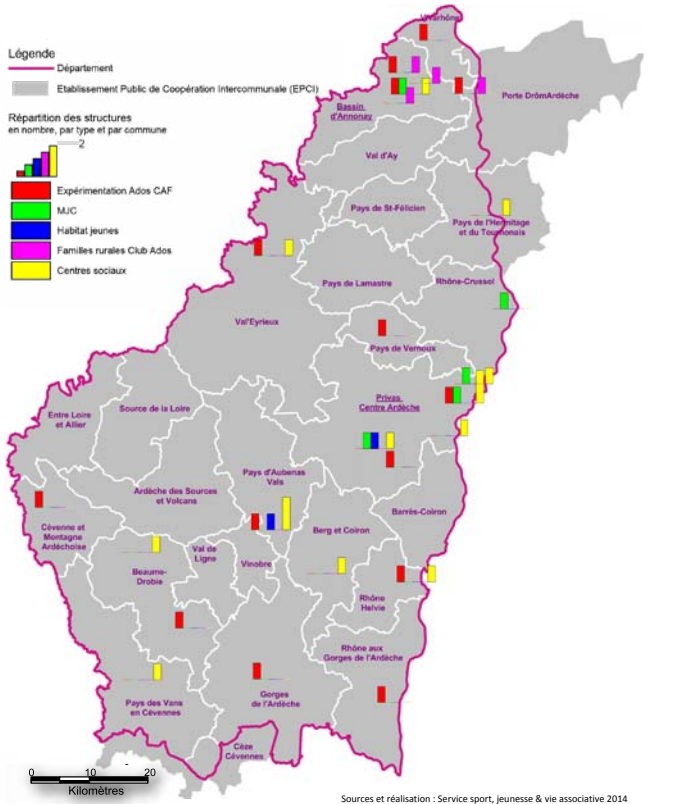
Plusieurs réseaux d’éducation populaire sont présents en Ardèche

Les Maisons des jeunes et de la culture (MJC) et Centres socioculturels (CSC) ont des activités qui bénéficient en partie aux jeunes de 16 à 25 ans (17 centres sociaux, dont Pont d’Aubenas, dernier des agréés, 5 Maisons des jeunes et de la culture). Le 1^{er} des 4 enjeux principaux mis en avant par les CSC de Rhône-Alpes en 2011 est celui de la jeunesse. 30 % d’entre eux accompagnent des structures pour des projets jeunes. Mais, seuls 16 % mentionne la jeunesse comme axe prioritaire du projet social en cours. 41 % des centres sociaux ont une action autour de l’emploi : accueil individuel, accompagnement, actions collectives (chantier jeunes, entreprise d’insertion,...), accueil de partenaires tels que la Mission locale,...

6 postes d’agents de développement associatif font l’objet d’un cofinancement Etat/Département : CS Pouzin, Villeneuve de Berg, Valgorge, Saint-Agrève, Annonay et Aubenas.

Aux 3 MJC locales (Annonay, Privas, Guilherand-Granges), s’ajoutent les équipements de La Voulte et de Beauchastel, qui ont les 2 statuts -MJC et CSC- et développent un projet de centre social en tant que MJC adhérentes de la Fédération ardéchoise des Centres sociaux. 5 postes d’agents de développement associatif font l’objet d’un cofinancement Etat/Département dans ces 5 MJC.

Les équipements à destination des jeunes, par commune, en 2014



Sources et réalisation : Service sport, jeunesse & vie associative 2014



Les enseignements du Forum ouvert jeunesse 2013

Dans le cadre de la préparation des Schémas sociaux, près de 200 participants, élus et professionnels de la jeunesse, ont été réunis en octobre 2013 à l'initiative du Département.

27 ateliers ont permis de travailler, en petits groupes, des questions ayant trait à la jeunesse, notamment celles de l'accompagnement, du partenariat, de la concertation, de l'éducation et de la prévention. Quatre thématiques ont été jugées prioritaires :

- les jeunes précaires : quelle collaboration pour les accompagner dans la **lutte contre les addictions** ?
- **le décrochage scolaire** : l'importance d'une approche concertée, pour accompagner les familles et repérer les difficultés ;
- **donner l'appétit, susciter l'envie** : comment décroïsonner les pratiques éducatives, valoriser les savoir-faire des jeunes et les intégrer dans l'animation des territoires ?
- **« Hall d'immeubles, bout de trottoir, aribus : nouvelle adresse des jeunes ? »** ou quels sont les besoins d'espaces de rencontres et de dialogue ? Pour les identifier, une solution préconisée était de construire un diagnostic partagé au sein d'un réseau de co-éducation qui favorise les passerelles entre acteurs de l'accompagnement des jeunes.

70 % des sujets abordés l'ont été sous forme interrogative. Il s'agissait d'une part d'une remise en cause de l'offre de services existants, d'autre part de l'expression du décalage existant entre les schémas adultes, structurels et les centres d'intérêts, fonctionnement et modes de socialisation et perception des jeunes quant à leur environnement, leurs capacités et potentiels.

Les quatre préconisations du Forum jeunesse 2013 pour gagner en efficacité :

- partager l'observation, les constats et l'analyse des besoins et attentes des jeunes ;
- s'engager dans une démarche de réflexion collective afin de proposer des solutions adaptées ;
- assouplir les fonctionnements institutionnels ;
- questionner, avant de rénover, les organisations et pratiques professionnelles.

Quant aux souhaits qui ont conclu ces rencontres, il s'agit de développer davantage de relations entre partenaires et d'associer et intégrer les jeunes eux-mêmes à la co-construction d'un parcours éducatif. Ils rejoignent les principes de la réussite éducative : un projet éducatif partagé aux actions pluridisciplinaires.

■ Le recensement de l'action départementale

A l'occasion de ce diagnostic, un recensement des dispositifs départementaux existants en matière d'éducation, orientation, santé, culture, environnement, sports, citoyenneté, enseignement supérieur a été réalisé, indiquant le coût annuel et le nombre de bénéficiaires concernés. Les derniers mis en œuvre, pour la première fois en 2014, sont :

- l'aide au permis de conduire ;
- l'appel à projet « Citoyen, moi aussi ! » relatif à l'engagement des jeunes dans la société civile ou la vie publique, mené en partenariat avec les réseaux associatifs d'éducation populaire et de jeunesse ;
- les rencontres de l'engagement « Citoyen, moi aussi ! » le 15 novembre 2014.

Quant au recensement des soutiens et partenariats, il a notamment concerné ceux avec les Missions locales, les Maisons des jeunes et de la culture, les Centres sociaux et socioculturels, la prévention spécialisée.

■ L'articulation du Schéma avec les réflexions et démarches en cours

- la réflexion concernant la **prévention spécialisée** et son co-financement par les intercommunalités, initiée dans le cadre des schémas sociaux ;
- **le collège du XXI^e siècle**, dont l'enjeu est d'optimiser l'usage des locaux des collèges, en étendant leur amplitude d'ouverture à des publics non scolaires et à des utilisations diversifiées. Réfléchir avec les usagers à une utilisation mieux partagée et transversale fera évoluer le cahier des charges des constructions ou restructurations comme les usages du bâtiment dans le sens d'une plus grande mutualisation ;

- l'engagement depuis 2012 de l'Ardèche dans une démarche interdépartementale d'observation et d'évaluation des politiques publiques au regard des **Droits culturels**⁵ :

- Séminaire interdépartemental 4D+ intitulé « Avoir envie ! Éducation-jeunesse, construire ensemble le projet de territoire » (plus de 200 personnes au Teil en novembre 2014) ;
- Séminaire interdépartemental 4D+ prévu en 2015 ;
- Expérimentation au sein de la direction territoriale de l'action sociale Centre (2014-2016).

- **la bi-départementalisation de certains projets** entre Drôme et Ardèche :

- actions en matière d'information de la jeunesse (*cf. pages 23 à 28*) ;
- organisation de la filière musiques actuelles ;

- **le Schéma directeur de l'animation de la vie sociale** rédigé avec les centres sociaux (fédération des CS, à laquelle s'adjoignent la CAF et la MSA) et les « espaces de vie sociale ». Quatre centres sociaux ardéchois (Le Teil, Le Pouzin, Aubenas et Annonay) ont été retenus pour l'expérimentation régionale menée par l'Union Rhône-Alpes des centres sociaux. Cette expérimentation a pour objectif de formaliser le développement du pouvoir d'agir des jeunes ;

- **l'expérimentation d'une politique d'éducation artistique et culturelle**, étendue à l'éducation au patrimoine et à l'environnement, concertée entre partenaires institutionnels et intercommunalités, accompagnées par le Conseil général. La signature en 2014 de la convention-cadre avec l'Etat, puis des conventions avec les territoires d'expérimentation, préfigure un éventuel accompagnement de projets culturels de territoire ;

- **le renouvellement des conventions en 2015** : MJC, Missions locales, Unis-cité ;

- **la rédaction du volet jeunesse de la Convention avec la CAF.**

■ L'inspiration venue d'ailleurs

Afin d'identifier et de caractériser les pratiques existantes au regard de leur impact, une exploration des plans, schémas, pacte éducation-jeunesse départementaux existants a été réalisée. Au-delà de la recherche d'innovation et de « bonnes pratiques » reproductibles, elle a facilité l'élaboration de scénarii d'évolution, inspirés de 14 Départements de référence. (*cf. Page 39*)



⁵ **Les droits culturels**, en tant que droits de l'homme, sont formalisés dans la Déclaration de Fribourg de 2007 en douze articles qui les définissent : droits à construire son identité et son patrimoine culturels, à choisir ses communautés culturelles, droit d'accéder et de participer à la vie culturelle, droits à l'éducation, la formation, la communication, l'information et la coopération culturelle, principes de gouvernance démocratique, insertion dans l'économie, responsabilité des acteurs publics et des organisations internationales. La mise en œuvre de cette Déclaration est confiée aux personnes, aux communautés, aux institutions et organisations qui entendent participer au développement des droits, libertés et responsabilités qu'elle énonce.



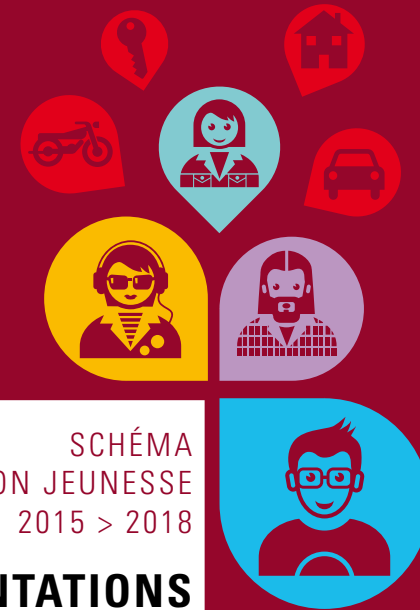


SCHÉMA
ÉDUCATION JEUNESSE
2015 > 2018

LES ORIENTATIONS ET LES ACTIONS

La co-construction partenariale
et territoriale

L'accueil, l'information, l'orientation
de tous les jeunes améliorés

Les jeunes vulnérables, précaires
accompagnés dans la durée



LA CO-CONSTRUCTION PARTENARIALE ET TERRITORIALE

Les politiques de jeunesse répondent à différentes logiques : logique éducative, d'accompagnement, de citoyenneté et de développement local, d'insertion professionnelle. Elles s'intègrent dans les politiques sociales et solidaires, culturelles ou sportives. Elles relèvent des « Éducatrices » (nationale, populaire ou spécialisée), sont prévues pour prévenir et/ou pour « réparer », atténuer des inégalités.

Qu'elles soient portées par un ou plusieurs échelons de collectivités locales, fassent appel au secteur privé, associatif, l'important est qu'elles s'articulent le mieux possible. C'est pourquoi le Département de l'Ardèche a initié ce travail d'intelligence collective réunissant cinq institutions. En associant à sa démarche l'Etat (et notamment sa direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, son réseau information jeunesse et la Direccte), la Région Rhône-Alpes, la Caisse d'allocation familiale et la Mutualité sociale agricole, le Département de l'Ardèche a considéré que leurs missions « jeunesse », conjuguées ensemble, pouvaient y gagner en cohérence et en efficience. En mutualisant une partie de leurs moyens, désormais contraints, elles souhaitent optimiser la mise en œuvre de leurs politiques « jeunesse », afin de parvenir à des résultats et impacts supérieurs à ceux susceptibles d'être atteints séparément.

Sans gommer les identités institutionnelles de chacune des parties prenantes, ni les spécificités de leurs champs de compétences, il s'agit de mieux organiser, ensemble, les politiques éducatives et jeunesse sur les territoires ardéchois, au bénéfice des jeunes de 16-25 ans. La réflexion et la conception ainsi partagées permettent de concevoir des programmes d'actions ajustés aux besoins comme aux moyens mis en commun.



LA CO-CONSTRUCTION PARTENARIALE ET TERRITORIALE

ACTION 1

Mise en place d'une commission départementale jeunesse de l'Ardèche

OBJECTIF

Réflexion, conseil, proposition, appui et suivi auprès des collectivités, institutions et organismes qui interviennent, au titre d'une compétence légale ou d'une démarche volontaire, dans le domaine de la jeunesse (16-25 ans), inspirée de la Commission départementale de l'accueil des jeunes enfants (CDAJE).

MÉTHODE

Création de deux instances :

• une instance politique

Elle est chargée des orientations et de l'exécutif décisionnel. Dotée d'une présidence tournante (1^{er} cercle) se réunissant 3 fois par an. Elle pourra proposer aux structures parties prenantes de s'ajuster aux problématiques, aux territoires en préconisant si besoin la création, la transformation, la fusion ou la suppression de services et dispositifs

• un groupe d'appui technique inter-institutions

Il se réunit une fois par trimestre. Il se consacre à l'analyse collective, transdisciplinaire, de la situation globale de jeunes précarisés ou en voie de l'être. Il utilise les méthodes de supervision, remédiation et analyse de la pratique du secteur médico-social. En croisant ainsi les regards de professionnels de secteurs d'intervention, pratiques et structures différents, elle permettra d'une part de mieux identifier les problématiques en présence et d'établir des liens de causes à effets, mais également d'enrichir le potentiel de solutions (habituelles ou alternatives), qui seront mises en œuvre à plusieurs. Les situations particulières de jeunes seront abordées. Chacun des professionnels présents sera identifié en tant que référent de proximité en charge du suivi global de jeunes. Cette sous-commission pourrait prescrire l'entrée d'un jeune dans le dispositif « Garantie jeunes ». (cf. Action 6 pages 29 et 30)

MOYENS

Un poste de cadre supérieur dédié aux missions de pilotage, coordination et d'animation du Schéma éducation-jeunesse. Poste mutualisé, rattaché à la direction générale du Département de l'Ardèche, afin de faciliter le travail en transversalité et en mode projet.

CALENDRIER

Mise en œuvre en 2015

PARTENAIRES

- Département
- Etat
- Région
- CAF
- MSA

RÉSULTATS ATTENDUS

- Mise en place de la commission départementale jeunesse en 2015 ;
- Organisation d'une séance plénière et d'une sous-commission en 2015 ;
- 4 partenaires *a minima* impliqués.

Principaux critères d'évaluation : à définir avec les membres de la commission

COÛT ESTIMÉ

60 000 €/an. Cofinancement : Département, Etat, Région, CAF et MSA.



LA CO-CONSTRUCTION
PARTENARIALE ET
TERRITORIALE

EXEMPLE

La signature entre le Département de l'Ardèche, la CAF et la MSA en 2015 du Volet jeunesse du Contrat départemental enfance – jeunesse, posera les bases d'une nouvelle coopération dont l'objectif est de structurer l'accompagnement des territoires qui s'engagent dans la construction de leurs projets éducatifs et jeunesse, projets éducatifs territoriaux - PEDT compris :

- mieux accompagner les territoires dans la définition et la mise en œuvre de leur politique éducation/jeunesse ;
- réaliser un diagnostic des dispositifs existants ;
- s'accorder sur un cahier des charges de l'accompagnement des intercommunalités.

La CAF et le Département inscrivent une autre ambition dans leur convention : recenser et harmoniser les actions expérimentation jeunesse dont « expérimentation Ados-CAF ».

ACTION 2

Refonte des conventions d'objectifs et de moyens pluriannuelles et pluri-partenariales

OBJECTIFS

- adapter le conventionnement lors des renouvellements, le compléter (par des avenants) ;
- intégrer dans les conventions actualisées la référence au Schéma départemental éducation jeunesse, la coopération et la coordination entre les établissements et services « partenaires », les engagements bilatéraux induits ;
- rappeler le rôle éducatif et d'accompagnement des jeunes des acteurs culturels, sportifs, associatifs..., notamment via l'éducation artistique et culturelle, l'éducation à l'environnement, l'éducation par le sport et l'accompagnement de projet.

MÉTHODE

Concertation entre les signataires afin de définir et s'accorder sur les éléments suivants à mentionner explicitement dans les conventions renouvelées :

- la stratégie conduite conjointement ;
- les objectifs opérationnels ;
- les résultats attendus ;
- les indicateurs d'évaluation quantitative et qualitative.

CALENDRIER

échéance 2015 :

- Volet jeunesse du contrat départemental Enfance – Jeunesse ;
- Union bi-départementale des MJC ;
- Missions locales (intégrant l'expérience de la « Garantie jeunes ») ;
- Unis-cité (20 services civiques/par an), avec une mobilisation ambitieuse souhaitée par l'Etat (priorités : mixité et jeunes handicapés).

échéance 2016 à 2018 :

- Structures d'éducation au développement durable, à l'environnement,
- centres sociaux (FACS)...

PARTENAIRES

- Etat, Région, CAF, MSA,
- Unions, Fédérations...
- ADSEA, EPCI

RÉSULTATS ATTENDUS

nombre de partenaires >= à 4

Principaux critères d'évaluation :

- les indicateurs d'évaluation quantitative et qualitative des COMPP - contrat ou convention d'objectifs et de moyens pluriannuel(le) et pluripartenarial(e) ;
- suppression, à terme, des « zones blanches » (sans intervention).

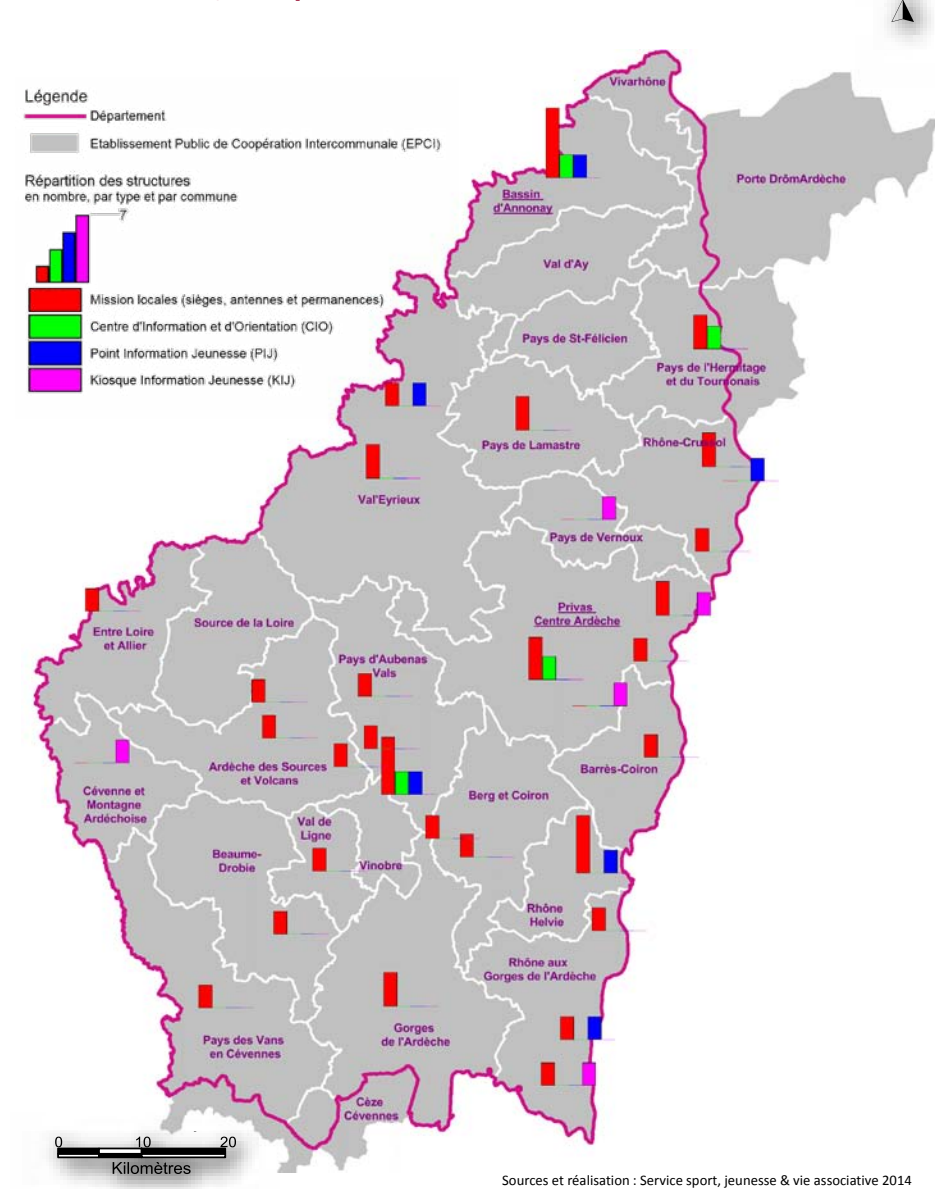
AMÉLIORER L'ACCUEIL,
L'INFORMATION,
L'ORIENTATION
DE TOUS LES JEUNES

Force est de constater la difficulté à s'informer, pour un jeune comme pour son entourage, sa famille. L'objectif principal de ce programme d'actions est de faire savoir, en temps réel, quelles sont les ressources disponibles, à qui s'adresser et où les trouver, à ceux qui ne savent pas quels sont leurs droits, ni ce qui existe.

Il s'inscrit dans le cadre du premier des treize chantiers du Comité interministériel de la politique nationale de jeunesse. Celui-ci consiste à « créer un service public de l'information, de l'accompagnement et de l'orientation qui réponde à la diversité des attentes des jeunes ». En continuité et complément de l'action de l'Etat, et notamment de son Plan « priorité jeunesse » et de sa déclinaison en Rhône-Alpes, et en concertation avec les partenaires, l'Ardèche affirme sa démarche volontariste de structuration de sa politique jeunesse.

Il s'agit d'ouvrir des portes : celle des réponses adaptées aux questions que se posent les jeunes, celle des possibles, des potentiels qu'offre un territoire.

L'information des jeunes par commune, en 2014



« La plus grande inégalité, c'est celle de l'accès à l'information (...) l'égalité des chances, c'est d'abord l'accès aux savoirs, à la connaissance, aux bons métiers »
François Hollande, le 6 mai 2014
Rencontre de Jeunes



AMÉLIORER L'ACCUEIL,
L'INFORMATION,
L'ORIENTATION
DE TOUS LES JEUNES

ACTION 3

Une plate-forme numérique et collaborative

OBJECTIFS

- rendre lisible l'information ;
- donner de la visibilité aux dispositifs, lieux et personnes de référence ;
- faciliter la recherche d'information, simplifier les accès, clarifier les démarches et orienter vers les structures de proximité et les professionnels (médiateurs) du territoire ;
- renforcer (quantitatif et qualitatif) l'offre de services dans les territoires par une approche globale et territoriale : égalité de couverture sur l'ensemble du territoire départemental ;
- délivrer des informations justes, pertinentes et fiables à ceux qui les cherchent ;
- partager les informations et décloisonner les institutions et secteurs d'activités, d'intervention ;
- mieux soutenir et valoriser l'implication des jeunes ;
- lutter contre le non recours au droit ;
- développer les usages et services numériques : meilleure appréhension de l'outil, médiation numérique, éducation à l'information (prévention).

MÉTHODE

Création d'un intranet inter-institutions

- support interprofessionnel et multi-thématiques, destiné à la formation et l'information des élus et des professionnels ;
- réalisé en partenariat notamment avec le CRIJ, ayant une mission de ressource et d'accompagnement des professionnels dans les territoires ;
- diffusé et disponible en ligne, mis à jour régulièrement.

Création d'un portail Internet à l'usage des jeunes (et de leurs parents)

- accès unique aux données des différents partenaires
- arborescence commune avec liens, passerelles vers les sites spécifiques ou mini-sites thématiques et reprenant notamment les 9 thématiques de l'information jeunesse : enseignement, métiers, emploi, formation, vie pratique, loisirs, vacances, pays étrangers, sports ;
- complémentarité du réseau « Information jeunesse » (PIJ⁶ - Points information jeunesse- et KIJ- Kiosques information jeunesse, mis en place par la Région).

Création d'une plate-forme commune d'appels à projets

- portage par des jeunes ou par des structures ou collectivités agissant pour les jeunes ;
- approche par thématiques (solidarité dont internationale, engagement, initiative, citoyenneté...)
- dépôt en ligne et en un seul exemplaire (même si plusieurs co-financeurs sollicités) du projet et des pièces justificatives ;
- mise en place d'une logique de co-instruction, co-évaluation et cofinancement.

MOYENS

- mutualisation des moyens humains et financiers des différentes institutions à l'origine des données pour mise en œuvre, régulation et suivi ;
- communication auprès des professionnels (information sur les dispositifs, retour et partage d'informations).

CALENDRIER

- intranet interprofessionnel : 2015-2016
- portail Internet : 2016-2017
- Plate-forme d'appels à projets : 2016-2017

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Intranet interprofessionnel et portail Internet

- nombre et évolution des connexions, consultations ;
- nombre de partenaires associés, parties prenantes ;
- tranches d'âge concernées/couverture de l'ensemble des tranches d'âge de 16 à 25 ans ;
- exhaustivité des contenus : 9 thématiques ;
- satisfaction des membres du « Réseau » (enquête) ET des jeunes internautes ;
- interactivité du site : association, collaboration effective des jeunes, forum questions/réponses, mise en ligne de leurs projets, initiatives...

⁶ Comprenant les PIJ itinérant, celui à l'échelle du Pays de l'Ardèche Méridionale étant en réflexion



AMÉLIORER L'ACCUEIL,
L'INFORMATION,
L'ORIENTATION
DE TOUS LES JEUNES

Plate-forme « appels à projets »

- comparatifs avant/après :
- des moyens (niveau) affectés aux projets (nombre) ;
 - de la diffusion (visites de la plate-forme) ;
 - de la réactivité (délais d'instruction) ;
 - de la cartographie des territoires « bénéficiaires ».

PARTENAIRES

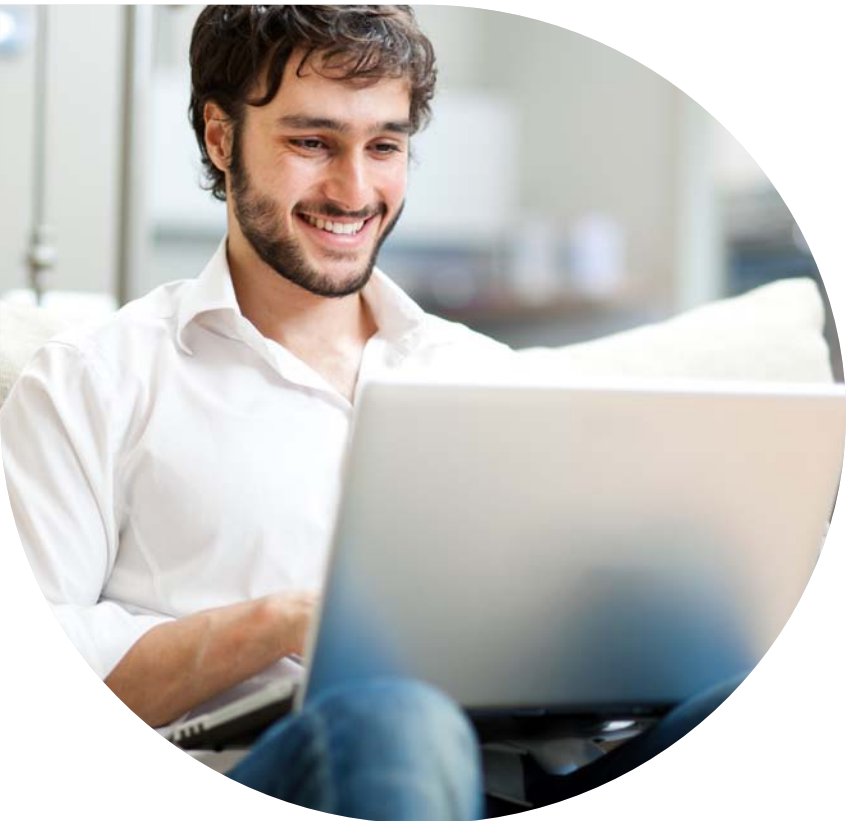
- Etat (CRIJ Rhône-Alpes, DDCSPP 07),
- Région - Espace Rhone-Alpes-07
- CAF 07
- MSA Ardèche Drôme Loire

Partenaires associés au Portail Internet et à la plate-forme d'appel à projets

- Département de la Drôme (cadre de la bidépartementalité) ;
- Syndicat mixte des Inforoutes, à travers les espaces publics informatiques (EPI) ou espaces publics (EPN) ;
- Élargissement possible à toutes les structures conventionnées dans un second temps : les Missions locales, Pôle emploi, les EPCI.

COÛT ESTIMÉ

en cours de chiffrage



AMÉLIORER L'ACCUEIL,
L'INFORMATION,
L'ORIENTATION
DE TOUS LES JEUNES

À SAVOIR

Les actions du Département en faveur de la mobilité internationale

- aides à la mobilité internationale, notamment en dehors de l'Europe ;
- les Chantiers internationaux de jeunes ;
- l'universalité du patrimoine de la grotte Chauvet et mobilité internationale des jeunes : une action est envisagée par un groupe de partenaires, afin de questionner les jeunes sur leur identité à partir de l'universalité du patrimoine que constitue désormais la Grotte Chauvet. Elle vise à connecter les politiques de mobilité internationale et de coopération décentralisée, d'insertion (sociale et professionnelle) avec les politiques éducatives et culturelles (comprenant le patrimoine) en impliquant les jeunes eux-mêmes dans la conception du projet, afin qu'ils en soient véritablement parties prenantes.

ACTION 5
(SUITE)

RÉSULTATS ATTENDUS

Une centaine de participants à chacun des « temps forts » de l'année (1 rencontre annuelle et 2 biennales)

Principaux critères d'évaluation : A définir avec les partenaires et les jeunes associés

COÛT ESTIMÉ

coût prévisionnel : 8 à 10 000 €/an (co-financement) pour 3 temps forts par an

Extraits de Planète Campus – Melty Campus
octobre 2014

Stéréotypes : les jeunes stigmatisés par les médias ?

Samedi 18 octobre 2014, dans le cadre de la huitième édition des Assises du journalisme de Metz, douze jeunes ont récompensé des médias pour leurs regards honnêtes sur la jeunesse. Dans la catégorie radio, une journaliste de France Culture a remporté le prix pour son reportage « Il était une première fois ». Pour la presse écrite et la presse web, deux journalistes du Monde se sont vus récompenser. Pour le prix TV, aucun reportage n'a su charmer le jury.(...) Beaucoup de médias essaient de parler aux jeunes sans vraiment trop savoir où ils mettent les pieds, et à force, ça donne l'impression qu'on est tous des flemmards bourrés d'hormones.(...)

Victimes de clichés vraiment caricaturaux.

Si on en fait la synthèse, l'étudiant est flemmard, il ne fait rien d'autre que faire la fête, picoler et coucher avec tout ce qui bouge, il mange n'importe quoi n'importe quand, il glandouille à la fac dans une « filière à chômage », il bouffe l'argent de ses parents pour rien. Bref, un parasite, un inutile qui ne connaît rien à la vie. (...) Non, les filles ne sont pas des cruches superficielles et hystériques et non, les garçons ne sont pas des obsédés incapables de lever le petit doigt pour quoi que ce soit. (...) On a parfois l'impression qu'ils s'adressent aux jeunes comme des gens un peu racistes parlent à des étrangers. (...)

En septembre, la Sécurité sociale étudiante SMEREP avait reçu les foudres de nombreux étudiants à cause de ces spots publicitaires abusant des clichés sur les jeunes. On y retrouvait le cliché : de la blonde, la Parisienne, le tombeur, la vénère... Le ministère des droits des femmes considère que ce spot véhicule des stéréotypes dénigrants proposant aux jeunes de rentrer dans des catégories figées et rétrogrades d'hommes sujets de femmes objets.

JEUNES VULNÉRABLES,
PRÉCAIRES ACCOMPAGNÉS
DANS LA DURÉE

À SAVOIR

La Garantie jeunes

Annoncée dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, la « Garantie jeunes » concerne les 18-25 ans en situation de précarité, sans emploi et sans formation. Elle s'inscrit dans la dynamique de la garantie européenne pour la jeunesse, décidée par le Conseil européen, qui a pour ambition de proposer rapidement des solutions aux jeunes sortis du système éducatif.

De l'expérimentation à la généralisation

20 territoires pilotes ont expérimenté ce dispositif : 10 en 2013 et 10 autres en 2014, dont la Haute-Savoie, seul territoire de Rhône-Alpes jusqu'alors concerné. L'Ardèche a été retenue pour intégrer un 3^e cercle de territoires d'expérimentation dès 2015, avant la généralisation, reportée à 2017, pour environ 100 000 jeunes.

Les jeunes Ardéchois sont davantage en difficulté que les autres Rhônalpins ou les jeunes Français. L'état des lieux de la population des 16-25 ans et l'analyse sociodémographique qui figurent au début de ce Schéma montrent que leurs conditions de vie, parfois précaires, ne facilitent pas leur entrée dans la vie adulte.

L'objectif principal de ce programme d'actions est d'aider ceux qui sont les plus démunis, les plus vulnérables, à faire leur chemin vers l'autonomie. En se dotant des moyens adaptés pour résoudre des situations compliquées, qui enchevêtrent des difficultés de plusieurs ordres, il s'agit d'éviter les ruptures de parcours. Au-delà des solutions d'urgence, il nous faut prendre le temps nécessaire d'un soutien et d'un accompagnement global, afin de ne laisser aucun jeune Ardéchois « au bord de la route ». Donner une vraie et juste place à ces jeunes aux parcours jusque-là chaotiques, c'est assumer pleinement notre responsabilité collective de solidarité intergénérationnelle. C'est leur « prêter la main » durant le temps qu'il leur faut pour construire leur chemin de vie.

ACTION 6

Expérimentation de la garantie jeunes

OBJECTIFS

- accompagner les jeunes les plus vulnérables, éloignés de l'emploi, en situation de grande précarité ;
- sécuriser et stabiliser la situation de jeunes sans environnement familial et social favorable ;
- les aider à rebondir et à s'insérer ;
- aider les jeunes à élaborer progressivement leur projet professionnel ;
- favoriser l'autonomie ;
- permettre l'accès à de premières expériences professionnelles (emploi ou formation) ;
- identifier et valoriser les points forts et les compétences du jeune, acquises aussi en dehors du cadre professionnel.

MÉTHODE

- un engagement partenarial et territorial : la Préfecture, le Département et les 3 Missions locales ;
- un diagnostic comprenant des éléments de contexte socio-économique ;
- un objectif mesuré de 300 jeunes susceptibles d'entrer dans le dispositif

MOYENS

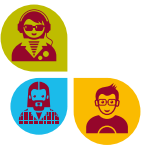
- une démarche dynamique reposant sur le principe du « donnant-donnant » ;
- une double garantie pendant un an à 18 mois :
 - un accompagnement renforcé, intensif et personnalisé des jeunes vers l'autonomie et l'emploi, alternant sessions de formation-découverte et temps en entreprises. Il débute systématiquement par six semaines en collectif, à temps plein ;
 - une allocation d'un montant équivalent au RSA pendant les périodes sans emploi ni formation (forfait mensuel 439 €, cumulable avec les ressources d'activité du jeune, tant qu'elles ne dépassent pas 300 € nets, et l'aide au logement potentielle).
- 1 ETP pour 50 jeunes maximum.

PARTENAIRES

- **Pilotage** : Etat (Direccte) + Département de l'Ardèche
- **Opérateurs** : Missions locales
- **Partenaires associés** :
 - entreprises de différents secteurs, artisans, commerçants ;
 - collectivités locales (communes et intercommunalités) ;
 - structures culturelles, socio-culturelles, éducatives, prévention et santé.

CALENDRIER

Début de l'expérimentation au 1^{er} semestre 2015



JEUNES VULNÉRABLES, PRÉCAIRES ACCOMPAGNÉS DANS LA DURÉE

RÉSULTATS ATTENDUS

300 jeunes suivis par an (10% des jeunes accueillis chaque année par les Missions locales ardéchoises)

Principaux critères d'évaluation :

- enquête par l'Etat auprès de bénéficiaires de la garantie jeune et d'une population témoin ;
- enquête complémentaire du Département évaluant la situation des jeunes avant/après l'entrée dans le dispositif :
 - variété et richesse des apports des interventions au cours des séquences de formation collective, des vécus dans les lieux d'accueil en stages à leurs ressources ;
 - connaissance du territoire, de ses ressources (économie, culture, patrimoine...) ;
 - évolutions de fonctionnement et organisation au sein des Missions locales ;
 - impacts en matière d'insertion sociale, professionnelle et de santé/bien-être.

COÛTS ESTIMÉS

- crédits d'Etat annuels : 2 064 000 € (allocation, accompagnement) ;
- frais complémentaires pris en charge par la Région, le Conseil général, les EPCI et les communes :
 - renforcement et majoration des dispositifs communs d'aide pour les jeunes accompagnés dans le cadre de la « Garantie jeune » Conseil général de l'Ardèche (FAJ, Permis pour l'emploi,...) ;
 - appui logistique (locaux, matériels...) ;
 - appui formation des personnels dédiés.



JEUNES VULNÉRABLES, PRÉCAIRES ACCOMPAGNÉS DANS LA DURÉE

ACTION 7

Compétences pour tous

Les jeunes en difficultés cognitives et jeunes reconnus - ou non - travailleurs handicapés connaissent un durcissement de leurs difficultés d'orientation et la raréfaction de leurs perspectives. Les réponses étaient jusqu'alors inadaptées ou apportées au cas par cas, le public visé en bénéficiait peu.

OBJECTIFS

- lutter contre les discriminations et pour l'égalité des chances ;
- éviter l'isolement, les ruptures sociales ;
- dépasser certains obstacles et favoriser la reprise de confiance en soi ;
- donner des repères sociaux, des compétences pré professionnelles indispensables ;
- construire un parcours vers l'autonomie et insertion.

MÉTHODE

Dans le cadre du contrat territorial emploi-formation, adapter une action du dispositif de formation « compétences premières » (financé par la Région Rhône-Alpes) à un public de jeunes en difficultés cognitives et jeunes reconnus - ou non - travailleurs handicapés, repérés par les prescripteurs :

- réunir des groupes homogènes de 12 jeunes maximum ayant des difficultés similaires, reconnues ou non comme des handicaps ;
- objectifs, méthodes et outils pédagogiques adaptés aux différents types de handicap ;
- accompagnement à la mobilité des participants, en collaboration avec les prescripteurs pour aider chaque jeune à organiser ses déplacements ;
- maintien du nombre d'heures de formation par session (513h dont 403 en centre et 105 en entreprises) ;
- mise en place d'ateliers pratiques dans des lieux d'accueil adaptés.

MOYENS

1 formateur supplémentaire pour renforcer l'accompagnement individuel et assurer le suivi en entreprises.

CALENDRIER

1^{ère} session en 2015, reconductible les années suivantes (sur le même ou un autre territoire)

PARTENAIRES

Prescripteurs :

- Missions locales ;
- Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD).

Financeurs :

- Conseil régional Rhône-Alpes - CTEF- contrat territorial emploi-formation ;
- Communes et EPCI ;
- AGEFIPH - Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées ;
- Partenaires privés.

Opérateur :

- Centre de formation ardéchois (CEFORA) avec CFA centre de formation des apprentis Annonay et d'autres structures ardéchoises (handicap ou apprentissage)

RÉSULTATS ATTENDUS

- 12 jeunes pour la première session sur le secteur du CTEF Ardèche Verte
- Renouvellement et extension au reste du département

Principaux critères d'évaluation :

insertion des jeunes ayant suivi le cycle :

(proportion devenue autonome : déplacements, logement, emploi)

COÛT ESTIMÉ

Département : 10 000 € complémentaires aux financements existants pour un formateur supplémentaire.



JEUNES VULNÉRABLES,
PRÉCAIRES ACCOMPAGNÉS
DANS LA DURÉE

À SAVOIR

FEA
L'association « Formation emploi avenir sports » (FEA) maintient sur le territoire une unité de formation par l'apprentissage, au travers de la convention avec le CFA sport animation Rhône-Alpes. Elle accompagne également la structuration de l'emploi associatif dans les secteurs de l'animation socioculturelle et sportive, l'éducation populaire, l'éducation à l'environnement et le tourisme social.
FEA par le biais de ses 2 outils (un organisme de formation et Profession sport et loisirs Ardèche), structure une filière emploi-formation, accompagne les associations dans leur fonction d'employeurs et participe à l'émergence d'une main d'œuvre locale qualifiée et sédentaire.

ACTION 8

Innover dans l'accès à l'emploi : un groupement d'employeurs

OBJECTIF

- intégrer les nouvelles contraintes liées au travail à temps partiel ;
- permettre aux jeunes d'accéder à des emplois pérennes ;
- consolider l'emploi dans le territoire ardéchois ;
- mutualiser des compétences, décloisonner les secteurs de l'économie sociale et solidaire ;
- favoriser l'émergence de nouveaux métiers faisant le lien entre l'animation socioculturelle, le sport, la jeunesse, le tourisme ou le médico-social.

MÉTHODE

Création d'un groupement d'employeurs pour compléter le dispositif FEA en charge de développer l'emploi partagé sur le territoire.

MOYENS

- Mise en réseau et mobilisation transversale des services départementaux (action sociale et insertion, gérontologie, jeunesse, économie, développement territorial et tourisme)
- Renforcement des ressources humaines :
 - consolidation d'un poste de gestionnaire paie-juriste à temps plein,
 - recrutement d'un coordinateur pour le développement commercial du GE et l'animation des réseaux employeurs /salariés mis à disposition,
 - appui supplémentaire au GE par les fonctions supports de FEA (Direction, administration, commercial, communication, ...).

CALENDRIER

- Création en 2015
- Fin 2017 (3^e année) : 4 à 8 ETP (équivalent temps plein)
- Fin 2019 (5^e année) : 15 à 16 ETP

PARTENAIRES

- le GESA ;
- la Maison de l'emploi de l'Ardèche méridionale ;
- les animateurs des contrats territoriaux emploi - formation (CTEF) ;
- associations ;
- collectivités territoriales.

RÉSULTATS ATTENDUS

- autofinancement du GE par la facturation des frais de gestion et le volume d'activité ;
- sécurisation de l'emploi durable ;
- maintien et développement du vivier de compétence sur le territoire ;
- un cadre administratif sécurisé pour les associations fragiles ;
- des compétences ajustées aux moyens associatifs (temps de travail et disponibilité financière) ;
- embauche de personnes qualifiées.

Principaux critères d'évaluation :

- nombre et proportion de jeunes trouvant un travail dans l'animation sportive à l'issue du cycle de formation ;
- types d'actions entreprises pour favoriser l'émergence d'emplois partagés ;
- liste des réseaux départementaux, soutiens à Profession Sport Loisirs Ardèche ;
- partenaires financiers apportant leur soutien à Profession sport loisirs Ardèche.

COÛT ESTIMÉ

20 000 € /an pendant trois ans

JEUNES VULNÉRABLES,
PRÉCAIRES ACCOMPAGNÉS
DANS LA DURÉE

ACTION 9

Aide à l'obtention du permis de conduire

Pour mémoire, ce dispositif, mis en œuvre dès 2014, est intégré au Plan Mobilités.

OBJECTIF

Faciliter l'obtention du permis de conduire pour des jeunes en parcours d'insertion qui en ont besoin pour accéder à un premier emploi.

MÉTHODE

- aide financière pour les jeunes, conditionnée par des critères sociaux (quotient familial ou autres dispositifs) et un parcours d'insertion professionnelle construit. L'aide sera de 500 €, soit environ un tiers du coût total du permis ;
- le bénéficiaire s'engage à réaliser 10 jours de bénévolat dans une association.

MOYENS

Accompagnement par une mission locale ardéchoise (pour les zones couvertes par une mission locale drômoise, la prise en charge du bénéficiaire sera effectuée via la permanence de la mission locale ardéchoise la plus proche de son domicile).

CALENDRIER

2014 à 2016

PARTENAIRES

- Missions locales
- Pôle emploi

RÉSULTATS ATTENDUS

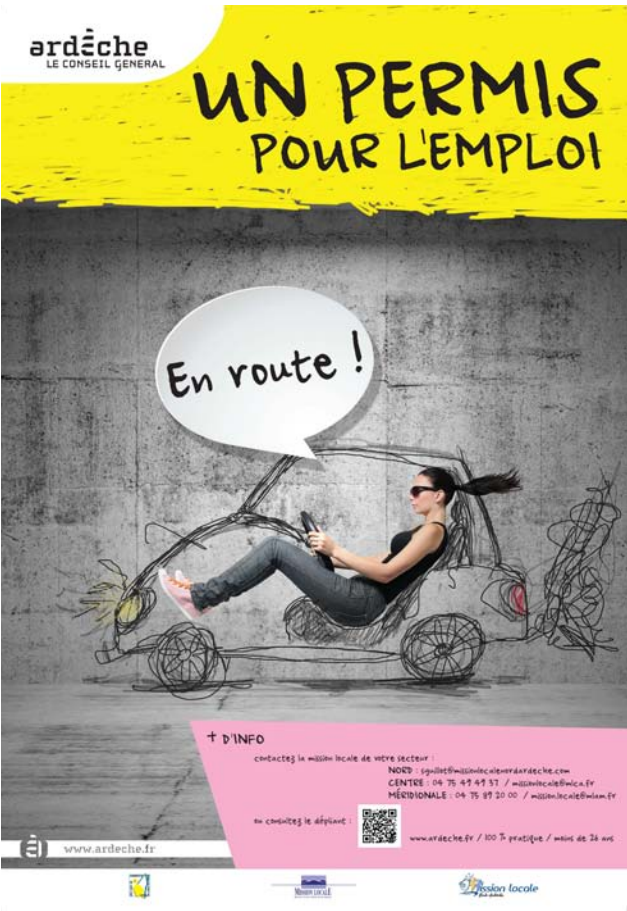
300 jeunes en 2015, 400 en 2016

Principaux critères d'évaluation :

- suivi du parcours des bénéficiaires du dispositif « un permis pour l'emploi » (insertion professionnelle) ;
- cartographie des bénéficiaires.

COÛT ESTIMÉ

200 000 €/an



LES ORIENTATIONS ET LES ACTIONS

JEUNES VULNÉRABLES,
PRÉCAIRES ACCOMPAGNÉS
DANS LA DURÉE

À NOTER

- Propositions à titre transitoire (jusqu’au 31/12/2015)
- conserver une présence éducative à La Voulte-sur-Rhône ;
 - intervention éducative de prévention spécialisée : 2 éducateurs effectivement en poste à Bourg-Saint-Andéol d’ici fin 2014.

ACTION 10

Révision de la prévention spécialisée

Pour mémoire : fiche action 10 des schémas sociaux 2014-2018 : volet enfance santé famille

OBJECTIF

Cofinancer la prévention spécialisée pour maintenir et développer ses actions.

MÉTHODE

- réflexion conjointe avec les EPCI sur le champ d’intervention de la prévention spécialisé en tenant compte des éléments suivants :
- spécificités de mises en œuvre de la prévention spécialisée sur le territoire par l’ADSEA ;
 - modalités de co-financement à définir afin de permettre le maintien et le développement de la prévention spécialisée, jusqu’alors entièrement financée par le Département ;
 - modalités d’intervention, à (re)définir et adapter aux réalités locales.

MOYENS

- temps de concertation - fin 2014, début 2015 - avec :
- l’ADSEA dans le cadre du renouvellement de la convention ;
 - les collectivités locales - communautés de communes notamment - dans le cadre de la réflexion inscrite dans les schémas sociaux.

CALENDRIER

- 2014-2015 : concertation
2016 : mise en œuvre

PARTENAIRES

- l’ADSEA - Association départementale pour la sauvegarde de l’enfance et de l’adolescence
- les EPCI - Etablissements publics de coopération intercommunale : communautés de communes et communautés d’agglomérations

RÉSULTATS ATTENDUS

maintien et développement de la prévention spécialisée : présence éducative dans tous les terri-
toires concernés

Principaux critères d’évaluation :
à définir avec les partenaires

COÛT ESTIMÉ

650 000 € en 2014 – moyens constants du CG07
+ co-financement à définir des EPCI



SCHÉMA
ÉDUCATION JEUNESSE
2015 > 2018

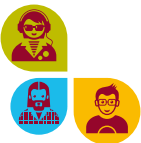
ANNEXES

- Glossaire
- Remerciements



GLOSSAIRE

- **AAH** - Allocation aux adultes handicapés
- **AEMO** - Action éducative en milieu ouvert. Mesure judiciaire civile au bénéfice d'un ou de plusieurs enfants d'une même famille : intervention à domicile d'un travailleur social pour une durée variable (de 6 mois à 2 ans renouvelable jusqu'aux 18 ans de l'enfant).
- **ADIL** - Agence départementale pour l'information sur le logement
- **ADSEA** - Association départementale pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence
- **AGEFIPH** - Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées
- **AMF** - Association des maires de France
- **CAF** - Caisse d'allocations familiales
- **CCI** - Chambre de commerce et d'industrie
- **CCSTI** - Centre de culture scientifique, technique et industrielle
- **CDAJE** - Commission départementale de l'accueil des jeunes enfants
- **CDD/CDI** - Contrat à durée déterminée/indéterminée
- **CEFORA** - Centre de formation ardéchois
- **CFA** - Centre de formation des apprentis
- **CIJ** - Comité interministériel jeunesse
- **CIO** - Centre d'information et d'orientation
- **CJD** - Centre des jeunes dirigeants d'entreprises
- **CMU-C** - Couverture maladie universelle complémentaire
- **COFACE** - Confédération européenne des familles
- **COMPP** - Contrat ou convention d'objectifs et de moyens pluriannuel(le) et pluripartenarial(e)
- **Concordia** - Association pour le volontariat et la mobilité internationale
- **CRIJ** - Centre régional d'information jeunesse
- **CS ou CSC** - Centre social ou centre social et culturel
- **CTEF** - Contrat territorial emploi-formation (Conseil régional)
- **Décrochage scolaire** - Processus qui conduit un jeune en formation initiale à se détacher du système de formation jusqu'à le quitter avant d'avoir obtenu un diplôme
- **DDCSPP** - Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
- **Direccte** - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- **DREES** - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
- **DRJCS** - Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
- **DSDEN** - Direction des services départementaux de l'Éducation nationale
- **Education populaire** - pas de définition unique
 - une conception citoyenne visant à donner à chacun l'instruction et la formation nécessaires pour devenir un acteur capable de participer à la vie du pays ; héritée des humanistes qui voulaient partager leur savoir avec d'autres (Benigno Cacérès) ;
 - action éducative des milieux populaires en vue d'amender le système social (José Baldizzone) ;
 - la vie associative volontaire à but non lucratif, subordonnée à l'existence d'un temps libre réel pour les citoyens qui veulent y participer, une auto-éducation du peuple par le peuple (Jean Laurain) ;
 - l'ensemble des pratiques éducatives et culturelles qui œuvrent à la transformation sociale et politique, travaillent à l'émancipation des individus et du peuple, et augmentent leur puissance démocratique d'agir (Christian Maurel).
- **Education ou prévention spécialisée** - Intervention sociale sous la responsabilité du Conseil général depuis 1986. Inscrite dans le Code de l'action sociale et des familles, elle vise à rompre l'isolement et restaurer le lien social des jeunes en voie de marginalisation en favorisant la reconstruction des liens sociaux, une meilleure intégration des jeunes en rupture, la lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes. Elle est mise en œuvre par les éducateurs de prévention : éducateurs spécialisés, ou « éducateurs de rue ».
- **EPCI** - Etablissements publics de coopération intercommunale : communautés de communes et communautés d'agglomérations
- **EPI ou EPN** - Espaces publics informatiques ou espaces publics numériques
- **ERA** - Espace Rhône-Alpes - antenne d'information et d'orientation du Conseil régional
- **ETP** - Equivalent temps plein
- **FACS** - Fédération ardéchoise des centres sociaux



GLOSSAIRE

- **FAJ** - Fonds d'aide aux jeunes
- **FEA** - Formation emploi avenir
- **FJT** - Foyer de jeunes travailleurs
- **FNMR** - Fédération nationale des maires ruraux
- **GESA** - Groupement d'employeurs du Sud Ardèche : entreprises du secteur marchand : industrie, hôtellerie de plein air et agroalimentaire...
- **HLM** - Habitation à loyer modéré
- **Inforoutes** - Syndicat mixte qui aide les collectivités territoriales à maîtriser les TIC. Il organise notamment le réseau d'accès public à internet
- **INSEE** - Institut national de la statistique et des études économiques
- **KIJ** - Kiosque information jeunesse
- **MDEF** - Maison de l'emploi de l'Ardèche méridionale
- **ML ou MiLo** - Mission locale : accueil, information, orientation et accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans pour les aider à résoudre les problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle
- **MJC** - Maison des jeunes et de la culture
- **MRIE** - Mission régionale d'information sur les exclusions
- **MSA** - Mutualité sociale agricole
- **ORS** - Observatoire régional de la santé
- **PAIO** - Permanence d'accueil, d'information et d'orientation
- **PDALPD** - Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées
- **PEDT** - Projets éducatifs territoriaux (suite aux nouveaux rythmes scolaires)
- **PIJ** - Point information jeunesse
- **POSRA** - Plate-forme de l'observation sociale Rhône-Alpes
- **REDA** - Réseau entreprendre Drôme-Ardèche
- **RSA** - Revenu de solidarité active
- **SESSAD** - Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
- **TIC** - Technologies de l'information et de la communication
- **TS** - Tentative de suicide
- **UNAF** - Union nationale des associations familiales



REMERCIEMENTS

Le Département remercie les nombreux contributeurs à la conception du présent schéma, coordonnée par Christine Charbonnier

- Les membres du comité de pilotage interne qui s’est réuni les 26 mai, 10 juillet et 15 octobre 2014
- Jérôme Gros, conseiller général délégué à la jeunesse et à la citoyenneté, élu de référence
 - Raoul L’herminier, vice-président délégué à l’enseignement, à la formation et à la politique de la ville, élu de référence,
 - Martine Finiels, vice-présidente déléguée à la solidarité, la santé, la lutte contre les exclusions et les personnes âgées,
 - Laetitia Serre, conseillère générale déléguée à la famille et à l’enfance,
 - Marc Bolomey, vice-président délégué aux transports, aux mobilité et aux solidarités internationales
 - Denis Duchamp, conseiller général délégué pour les personnes en situation de handicap
 - Denis Lacombe, conseiller spécial pour la vie associative, les sports et les anciens combattants
 - Jean-Paul Manifacier, vice-président délégué au logement, à l’économie sociale et solidaire et à la forêt
 - Olivier Pévérelli, conseiller spécial pour la culture et le patrimoine.

- Les membres du comité technique qui s’est réuni à trois reprises en 2014
- Jean-Pierre Andreux, chef de service « sport, jeunesse et vie associative »
 - Xavier Arnault, conseiller du président
 - Alexis Baron, directeur général adjoint « solidarité education mobilités »
 - Didier Belin, responsable cellule « budget, aide à la décision »
 - Catherine Berne, directrice « éducation, sport, jeunesse, vie associative »
 - Isabelle Gourdon, directrice adjointe « autonomie »
 - Gilles Leblanc, directeur « enfance, santé, famille »
 - Zhour Nicollet, directrice «action sociale, insertion »
 - Emmanuel Paysant, schéma enseignement, éducation et pratiques artistiques
 - Yvan Thiebaud, directeur «transports et mobilités »

Les partenaires privilégiés, copilotes du projet

- **Au titre de l’Etat**
 - la mission veille économique et emploi, Préfecture de l’Ardèche
 - la DIRECCTE délégation de l’Ardèche
 - la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l’Ardèche et notamment son pôle jeunesse et vie associative
 - le Centre régional d’information jeunesse Rhône-Alpes
- **Au titre des organismes sociaux**
 - la Caisse d’allocations familiales de l’Ardèche
 - la Mutualité sociale agricole Ardèche Drôme Loire
- **Au titre de la Région Rhône-Alpes**
 - la Mission jeunesse, du Conseil régional Rhône-Alpes

Les autres contributeurs en Ardèche

- la Direction « développement économique » du Département de l’Ardèche
- Cyril Naessens, chargé de mission « jeunesse, vie associative, citoyenneté »



REMERCIEMENTS

- Nicolas Dupuy, géomaticien, service « sport jeunesse et vie associative »
- Jean-Noël Chamba, chargé de mission « observation sociale »
- Pôle Emploi, délégation de l’Ardèche
- le Réseau information jeunesse
- les Missions locales de l’Ardèche méridionale, moyenne vallée du Rhône-Centre Ardèche et Nord Ardèche
- L’Union départementale des associations familiales de l’Ardèche, gestionnaire du FAJ
- Les animateurs jeunesse et coordinateurs jeunesse du territoire

et hors-Ardèche

- 14 Conseils généraux et notamment ceux de l’Ain, Allier, Aude, Drôme, Gironde, Nord, Puy de Dôme, Pas de Calais et Territoire de Belfort
- Les Missions locales de Carcassonne et Thiers
- La DDCS de Maine et Loire pour sa publication *Politiques de jeunesse en milieu rural*

Pour les éléments de diagnostic :

- INSEE : population/recensement de population 2010, 2011, salaires et revenus fiscaux et sociaux 2011
- Ministère de l’Education nationale : Académie de Grenoble, Rectorat et DSDEN - Direction des services départementaux de l’Éducation nationale - données 2013-2014
- Direccte Rhône-Alpes : Marché du travail, situation de l’emploi en Ardèche, demandeurs d’emploi inscrits et offres collectées par pôle Emploi :
- POSRA « Portrait social : l’accès à l’autonomie des jeunes Rhônalpins » 2012
- DRJSCS « panorama statistique Rhône-Alpes 2012 »
- ORS - Observatoire Régional de la Santé : « Tableau de bord de la santé de la Drôme et de l’Ardèche » mars 2012
- PDALPD de l’Ardèche, bilan 2013, le mal logement, analyse ADIL26
- Conseil général de l’Ardèche, direction transports mobilités : données statistiques 2013
- DREES : site internet
- DRJCS Rhône-Alpes, déclinaison régionale du plan national priorité jeunesse
- Missions locales de l’Ardèche : rapports d’activité 2013 des 3 Missions Locales.
- Décrochage scolaire : Intervention de l’UNAF - COFACE 25 juin 2012
- MRIE - Mission régionale d’information sur les exclusions

Crédits photos : Shutterstock, Direction de la communication.





**Direction générale adjointe solidarités
éducation mobilités
Mission Schéma éducation jeunesse**

04 75 66 78 69

ardèche
LE DEPARTEMENT



www.ardeche.fr

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - Tél : 04 75 66 77 07